

AVENANT N°1

**A l'accord relatif à la mise en place du vote électronique
pour l'élection des membres de la Délégation du personnel
du Comité social et économique de la Société Thales
Services Numériques SAS**

MED
NH
JAC
A

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société Thales Services Numériques SAS, dont le Siège Social est situé au 19-21 avenue Morane Saulnier à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), représentée par Antoine LAURENS, Responsable Relations Sociales

d'une part,

ET

Les Organisations Syndicales représentatives au sein de la Société :

La CFDT,

La CFE- CGC,

La CGT,

La CFTC,

d'autre part.

MED
NH
AL
AS
P

Préambule

A l'occasion des élections professionnelles des membres du Comité social et économique de la Société Thales Services Numériques SAS de 2025, les parties ont convenu de recourir à un nouveau prestataire de vote électronique. Ainsi, à titre informatif, le prestataire de vote électronique pour les élections professionnelles de des membres du Comité social et économique de la Société Thales Services Numériques SAS de 2025 est le cabinet ALMA CONSULTANT.

Afin de tenir compte des modalités de vote électronique du cabinet ALMA CONSULTANT ainsi que des nouvelles recommandations de la CNIL en matière de vote électronique, les parties signataires de l'Accord souhaitent en modifier le cahier des charges.

RED

NH

ALMA

AL

AS

ARTICLE 1 – Modification de l'annexe 1 – Cahier des charges

Les parties conviennent de substituer l'annexe 1, jointe au présent avenant 1 de l'Accord.

Il en résulte que le cahier des charges applicable est désormais celui défini dans l'annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 2 – Dispositions diverses

Les autres dispositions de l'accord relatif au vote électronique de Thales Services Numériques demeurent inchangées.

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée. Il entrera en vigueur au lendemain de son dépôt.

Conformément aux dispositions légales, le présent avenant pourra faire l'objet d'une dénonciation ou d'une révision dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des Organisations syndicales représentatives et déposé par la Société Thales Services Numériques SAS sous forme électronique, en un exemplaire pdf signé et un exemplaire sous format Word anonymisé, sur la plateforme de téléprocédure du ministère du travail et en un exemplaire au Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Versailles.

Fait à Vélizy en 8 exemplaires originaux le 9 septembre 2025

Pour la Société Thales Services Numériques S.A.S, représentée par Antoine LAURENS,
Responsable Relations Sociales



Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de la Société

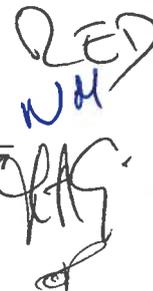
- la CFDT représentée par : Mme Nathalie DURPOIX
Mme Marie-Agnès GEOFFROY
M. Michel LAURENS
M. Fabrice ROBILLARD
M. Cyril TEYSSIER



- la CFE-CGC représentée par : M. Olivier BOURDEAU
M. Samuel BRUNEL
M. Guillaume CARRIERE
M. Nicolas MORTIER
M. Eric PARIS



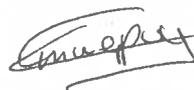
- la CGT représentée par : M. Mohammed ED DOUB
M. Michel MARCINKOWSKI
M. Stéphane MERIODEAU



M. Philippe NICODEMO
M. Pierre HENNIQUE

- la CFTC représentée par :

Monsieur Claude GUERIN
Mme Claudine PERALDO
M. Franck PEGOT
M. Olivier POMMEPUY



AL
d
HAG
NAI
RED

Annexe n°1

CAHIER DES CHARGES

Ce document constitue le cahier des charges
relatif à la mise en œuvre du vote électronique
pour les élections des représentants du personnel
aux élections professionnelles de Thales Services Numériques SAS

AL
AC
OF
THALES
NM
RED

CAHIER DES CHARGES ALMA CONSULTANT
Modalités d'organisation du vote
électronique pour les élections
professionnelles
THALES Services Numériques SAS

1 - FONCTIONNALITÉS GÉNÉRALES

Système de vote électronique distant

Le système de vote électronique est hébergé chez un prestataire externe sur le territoire national. Il sera rendu accessible aux électeurs de manière sécurisée, 24 heures sur 24 durant toute la période des élections par une simple connexion internet (ordinateur, tablette, smartphone).

Période des élections

La durée du scrutin est déterminée dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées.

Nature des élections

Les élections à organiser sont des élections professionnelles.

Conformité légale

La société Thales Services Numériques SAS s'assurera que la solution de vote électronique proposée par ALMA CONSULTANT est en parfaite conformité avec les cadres légaux et les recommandations CNIL en vigueur.

Expertise

ALMA CONSULTANT fournit à la société Thales Services Numériques SAS les conclusions du rapport d'expertise indépendante de son système de vote électronique.

Émargement électronique, unicité du vote

Le système de vote électronique enregistre un émargement après confirmation du vote par l'électeur et ne permet plus à ce dernier d'effectuer un nouveau vote (unicité du vote).

Traitements sous-jacents

Lors de la prise en compte d'un vote, le système assure :

- L'unicité et la confidentialité du vote
- L'intégrité du système
- Chiffrement des bulletins de vote dans l'urne électronique

Deux niveaux de chiffrement sont mis en place :

- Le chiffrement sur le poste de travail est assuré afin de protéger le contenu du suffrage, durant son transport puis durant son stockage dans l'urne jusqu'au dépouillement.
- La totalité des échanges entre le navigateur de l'électeur et le serveur de vote se fait selon le protocole HTTPS.

Ainsi, le chiffrement du bulletin commence dès son émission. Ces mécanismes garantissent qu'il est impossible de connaître le résultat du scrutin, sans intervention des possesseurs des clés de déchiffrement.

Liste des émargements

Les modalités d'accès aux listes d'émargement et aux taux de participation est déterminé dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

Assistance technique

Durant le scrutin une assistance technique est assurée 24h/24-7/7.

Dispositif de secours

Le dispositif mis en place par le prestataire est déterminé dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

2 – DÉROULEMENT DU PROCESS

1. Préparation de l'élection

ALMA CONSULTANT fourni à la Société Thales Services Numériques SAS les supports nécessaires afin de préparer la mise en place et le paramétrage de la plateforme de vote dédiée à ces opérations électorales.

Les données pouvant être :

- Informations signalétiques de ou des établissements concernés par ces élections.
- Informations sur le détail des scrutins concernés.
- Informations nominatives des électeurs ayant la possibilité de participer à l'élection.

Ces données « électeurs » sont transmises à Le prestataire aux seules fins suivantes :

- ✓ Permettre l'attribution de codes d'accès au système de vote électronique pour chaque électeur autorisé,
- ✓ Contrôler les accès au système de vote électronique,
- ✓ Enregistrer les émargements électroniques après chaque vote et assurer l'unicité du vote pour chaque électeur,
- ✓ Éditer les listes d'émargement.

Détail des listes candidates pour chacun des scrutins

Transmission des données

ALMA CONSULTANT propose, un accès sur son infrastructure informatique, afin de permettre les échanges sécurisés de fichiers entre la Société Thales Services Numériques SAS et le prestataire.

Confidentialité des données

ALMA CONSULTANT s'engage elle et ses sous-traitants à conserver de manière confidentielle toutes les informations et les données qui lui sont transmises dans le « fichier électeurs » pour les besoins de gestion du vote électronique. Il met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de sécuriser l'accès aux informations de ce fichier sur ces propres systèmes et à limiter leur consultation aux seuls personnels chargés de la gestion du vote électronique.

À l'issue du délai légal de recours en contentieux, ALMA CONSULTANT et son ou ses sous-traitants s'engagent avec l'accord de la Société Thales Services Numériques SAS à détruire le « fichier électeurs » et à ne conserver aucune de ses données.

2. Accès à la plateforme de vote

À partir des données transmises par Société Thales Services Numériques SAS et des données générées de façon sécurisée par la plateforme de vote, ALMA CONSULTANT prend en charge la transmission aux électeurs des codes d'accès au vote électronique.

Les modalités de transmission de ces codes seront déterminées dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

3. Phase de test et de recette du système de vote électronique

Objectifs

Une fois le paramétrage réalisé, ALMA CONSULTANT organise un vote test effectué dans les conditions du réel. La procédure de vote est entièrement déroulée jusqu'au calcul des résultats.

L'objectif est de permettre aux participants d'appréhender le fonctionnement global de la solution.

Le déroulé de ce test est déterminé dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

Scellement et descellement du système de vote

Le déroulé de l'étape de scellement et de descellement est déterminé dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

4. Les étapes de vote de l'électeur

Durant la période de vote tous les suffrages exprimés par les salariés sont cryptés dès leur expression et restent cryptés sans interruption jusqu'au dépouillement. Ce mécanisme garantit l'impossibilité de connaître le résultat du scrutin, sans intervention des détenteurs des clés de déchiffrement le jour du dépouillement.

Les étapes de vote sont détaillées dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

5. Clôture et dépouillement

À l'heure de clôture du scrutin, le site de vote ne sera plus accessible par les électeurs. La clôture du scrutin sera contrôlée par les membres du bureau de vote.

Les données d'émargement et des expressions de vote sont horodatées et scellées.

Le système génère automatiquement :

- Les empreintes numériques des émargements et des expressions de vote cryptés
- Les listes d'émargement
- L'archivage des données
- Les PV CERFA normalisés
- Le résultat du calcul de la représentativité (gestion syndicat catégoriel) pour le 1^{er} tour

Le process de génération et de fournitures des résultats sont détaillés dans le protocole préélectoral relatif aux élections concernées et en conformité avec le cadre légal en vigueur.

6. Conservation

Le système de vote, les listes d'émargements et les expressions de vote sont scellées automatiquement par le système et conservés jusqu'à l'expiration du délai de recours et, lorsqu'une action contentieuse a été engagée, jusqu'à la décision juridictionnelle devenue définitive, les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables, les matériels de vote, les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde. La procédure de décompte des votes doit, si nécessaire, pouvoir être exécutée de nouveau.

À l'expiration du délai de recours et avec l'accord de la Société Thales Services Numériques SAS, ALMA CONSULTANT procède à la destruction des données informatiques et papier (remise d'un certificat de destruction).

CAHIER DES CHARGES